AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 avril 2022

# Réponse de l’AMF à la consultation publique de la Commission européenne sur la revue du cadre applicable à la compensation dans l’Union

**Dans ce papier de position, l’AMF répond à la consultation ciblée de la Commission européenne sur la revue du cadre applicable à la compensation dans l’Union. Dans un contexte de dépendance des acteurs européens aux services substantiellement systémiques des contreparties centrales (CCP) britanniques, l’AMF fait part de ses recommandations pour améliorer la compétitivité et l’attractivité des CCP de l’Union et réduire l’exposition des participants de marché européens à ces CCP britanniques.**

Télécharger le contenu

## En savoir plus

Consultation de la Commission européenne sur la revue du cadre applicable à la compensation centrale

**Mots clés** INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

## SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

RÈGLES PROFESSIONNELLES MARCHÉS

28 mai 2026

Décision relative aux modifications des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Aquis Exchange Europe, concernant le lancement d'une secon...

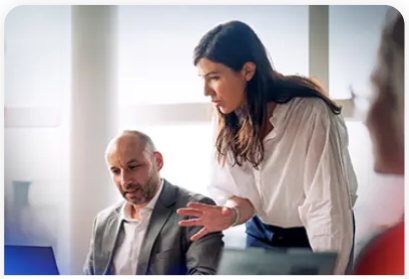

ACTUALITÉ POST-MARCHÉ

12 mai 2026

T+1 : l'Autorité des marchés financiers lance une courte enquête publique à destination des acteurs de la Place

ACCORD MULTILATÉRAL POST-MARCHÉ

02 avril 2026

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine ICE Clear Credit LLC (ICC)

*Mentions légales :*
*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*